

propositions de communication de Pierre Billouet – SOPHIED, juin 2007.

Le relativisme éducatif peut être illustré par une anecdote : un proviseur convoque les parents d'élèves convaincus par les gendarmes de participer à un petit trafic de drogue ; après sa mise au point... il entend toutes les réactions possibles, depuis l'exercice classique de l'autorité (*puisque c'est comme ça, plus de télévision*) jusqu'à la tolérance complice (*est-ce si grave, monsieur ?*) en passant par la prudence sceptique (*tu aurais pu faire attention !*). Le bien éduquer (bonne éducation et enfant bien élevé) n'est plus l'objet d'un consensus traditionnel entre les adultes. Alors qu'il allait de soi que l'on remettrait l'enfant à sa place s'il coupait la parole dans une conversation d'adultes ou s'il bavardait en classe, aujourd'hui c'est selon. Le sentiment éducatif, c'est-à-dire la conscience immédiate de sa propre responsabilité d'éducateur et des décisions qu'elle implique, est en crise – c'est une banalité de constater qu'il n'y a plus, y compris dans l'école, de modèle éducatif normant la conduite des éducateurs. L'éducateur peut faire porter le doute sur la *règle* : est-il juste d'interdire légalement (loi, règlement intérieur) la consommation, la circulation, la vente de drogue ? Quel est le degré, l'étendue, le but de l'interdiction ? Ou bien le doute peut porter sur la *chose* : est-il absolument mauvais pour un adolescent de se droguer ? Quant aux modalités, le proviseur se place sur les deux registres du gendarme et du médecin, alors que des parents privilégient différemment l'un ou l'autre.

Dans une société traditionnelle, où l'*esprit* est entièrement incorporé dans les institutions (Gehlen, E. Weil), leur sérieux canalise les pulsions et la diversité humaine peut être maximale (entre les rôles, les rites, etc.) – mais le relativisme est impossible. À l'inverse dans une société démocratique où règne l'uniformité moyenne (Tocqueville) l'esprit semble entièrement sorti hors des institutions pour se consacrer librement au spectacle, à l'aventure – ou à « l'analyse pure (transcendantale ou empirique) de la conscience » (K.O. Apel, *Transformation de la philosophie*, p. 246). L'éducation devient problématique du fait qu'elle est tendue entre la liberté de l'esprit et la réalité des institutions, d'où le relativisme : le sérieux des institutions reposant sur la liberté de l'esprit semble relatif à la décision d'y adhérer. Au sens maximal le relativisme porte à la fois sur la règle de conduite (le *juste*) et sur le contenu de l'existence, sa substance (le *bien*), ou en d'autres termes sur la justice (relativisme formel) et sur la justesse (relativisme matériel) : il n'y aurait ni règle ni bien absolus, tout « juste » serait relatif. Dans ces conditions l'éducation ne peut viser que l'ajustement judicieux des pensées et des décisions, c'est-à-dire dans le meilleur des cas, que viser à trouver sa voie (*s'orienter*) et à exister *esthétiquement* (Foucault).

Or le relativisme formel dur, l'inexistence de toute règle absolument juste, étant immédiatement contradictoire (thème de l'autoréfutation performative), le relativisme s'adoucit en insistant sur le respect indiscutable de procédures vidées de toute visée bonne. D'autre part le relativisme matériel (scepticisme absolu concernant le *bien* humain) s'adoucit lui aussi en se particularisant (il y a *des biens* pour des individus). Le relativisme prend alors la forme de l'éthique *minimale* (Ruwen Ogien, *L'éthique aujourd'hui*, Folio essais, p. 154 sq) : égalitarisme impersonnel, indifférence morale dans le rapport à soi et non nuisance à autrui. Je dois être neutre quant aux conceptions substantielles du bien, accorder la même valeur de principe aux intérêts de chacun et ne pas intervenir pour la prescription ou la suppression de pratiques relevant de la responsabilité individuelle (tabac, cannabis, etc.), sauf si les conditions de leurs pratiques sont contraires au droit libéral (exploitation, violence, prostitution, etc.).

Même sous cette forme sophistiquée le relativisme est soumis à l'objection d'autocontradiction si l'on considère qu'il s'expose *dans un livre qui enchaîne sur des livres*. Le public politique et culturel « qui lit » (Kant) suppose des « écrivains » – au minimum au sens des écoliers, mais plus profondément au sens où le peuple démocratique (Detienne) et le droit moderne, relèvent de l'écriture non phonographique (J. Goody). L'éducation « minimale » supposant l'école en tant qu'institution de l'apprentissage de l'écriture (Rey, Bugnard), devrait poser une valorisation dans le rapport à soi et aux autres concrets, et abstraits (le lecteur inconnu).

Quoiqu'ils se proclament relativistes, les parents ou les professeurs ne peuvent rester neutres face aux enfants considérés sur le plan du rapport de chacun à soi-même et de chacun aux autres (dans la famille, la classe, le groupe de loisir, etc.). Ainsi l'impossibilité éthique de la drogue à l'école ne repose pas seulement sur l'autorité de la règle écrite, mais aussi sur les conditions du travail scolaire d'apprentissage de l'écriture en général, et de l'écriture réfléchie de la loi en particulier (les études).